LES SEIGNEURS DE SPARTE

CANE CORSO

CONTRAT DE RESERVATION CHIOT

Je soussigné(e)

Demeurant à

Certifie sur l'honneur, avoir réservé un chiot CANE CORSO LOF, mâle/femelle de couleur au domaine canin Des Seigneurs De Sparte, situé chemin de recouly, 34110 Mireval, sous la gérance de Monsieur BELVISI Sébastien.

Date de naissance du chiot :

Issus du mariage de :

- Père :
- Mère :

Prix du chiot :
Acompte versé de : le :

(ACOMPTE : lie entièrement les parties qui ne peuvent plus se désengager de la vente. L'acheteur est tenu de payer l'intégralité du prix, le vendeur est tenu de livrer.)

Le chiot sera disponible à partir du délai légal, fixé à 8 semaines, pucé, vacciné et avec un certificat de bonne santé, s'il reste en France.

Pour les ventes à l'étranger, le délai légal pour quitter le territoire français est fixé à 3 mois + 21 jours, car il y a la vaccination antirabique et le passeport à faire à l'âge de 3 mois (21 jours pour que le vaccin soit efficace).

- En cas d'annulation de la vente par le client, la somme déjà versée sera perdue, et en aucun cas remboursée, quelque soit la raison.
- Le client peut, s'il le désire, effectuer des versements afin de diminuer la charge du prix du chiot.
- Lors de la naissance, si la couleur et le sexe demandé n'est pas sorti, le client attendra la prochaine naissance prévue (la nature reste maître de ses actes). Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de maladie, l'éleveur se réserve le droit de repousser la date de départ du chiot. En cas de décès avant le départ du chiot, l'éleveur s'engage à remplacer le chiot réservé, par un autre chiot de même couleur.

Fait à Mireval, pour faire valoir ce que de droit.

Contrat établit en 2 exemplaires, dont 1 est à remettre au client.

BON POUR ACCEPTION « lu et approuvé »

LE VENDEUR **L'ACHETEUR**